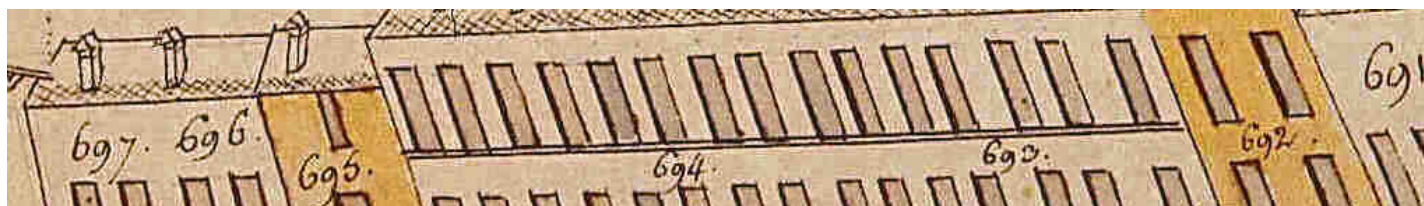


Les formations courtes de l'ICH-Paris



L'ICH Paris et Cnam Entreprises proposent des **formations courtes** (une journée, soit 7 heures) aux professionnels de l'immobilier:

désireux de **parfaire et actualiser leurs connaissances immobilières** ;
soucieux de **satisfaire à leur obligation de formation continue**; rappelons que la loi Alur du 24 mars 2014 et son [décret d'application du 18 février 2016](#) subordonnent le **renouvellement des cartes professionnelles** de *Transaction immobilière*, de *Gestion immobilière*, de *Syndic de copropriété* et de *Marchand de liste* à la justification d'une formation de 14 heures par an (ou 42 heures sur 3 ans); une **attestation de formation** conforme au décret du 18 février 2016 est délivrée par Cnam Entreprises.

NB - Il est précisé ici que, hormis les formations courtes dont il est question sur cette page, toutes les unités d'enseignement (UE) immobilières de l'ICH sont validables au titre de la formation continue obligatoire des professionnels de l'immobilier.

Une **attestation de formation** conforme au décret du 18 février 2016 est délivrée par l'ICH sur présentation des cartes de pointage justifiant de l'assiduité de l'élève aux cours et travaux dirigés.

Formations courtes 2020-2021

Les formations courtes ont une durée de 7 heures sur une journée.

ATTENTION: En raison de la situation sanitaire, les formations courtes proposées en mai et juin 2021 auront lieu à distance sur l'Espace numérique de formation du Cnam.

(Pour connaître les objectifs et le programme, cliquez sur l'intitulé de la formation).

Immobilier et transformation numérique (FCDI 05)

Stage animé par **Aurore MERLET**, juriste en droit immobilier, professeure à l'ICH Ouest
- **mardi 18 mai 2021**- 9h00-12h30 et 13h30-17h00

Marchés privés de travaux: prévenir et résoudre les litiges dans le déroulement des marchés (FCDI 10)

Stage animé par **Frédérique STÉPHAN**, juriste à la Direction juridique et fiscale (service des marchés) de la Fédération française du bâtiment (FFB), professeure à l'ICH Paris
- **mercredi 26 mai 2021**- 9h00-12h30 et 13h30-17h00

Déontologie immobilière et carte professionnelle: nouvelles règles, nouvelles attitudes (FCDI 04)

Stage animé par **Marc MÉNAGÉ**, directeur du cabinet Lot-Cent, ancien directeur France de la Royal Institution of Chartered Surveyors (RICS), professeur à l'ICH-Paris

-vendredi 28 mai 2021 - 9h00-12h30 et 13h30-17h00

Règlementation des chantiers: coordination de la sécurité et protection de la santé(FCDI 06)

Stage animé par **Stéphane LAMAIRE**, directeur-adjoint du travail, maître de conférences associé en droit du travail au Cnam (EPN Droit & immobilier)

- jeudi 3 juin 2021 - 9h00-12h30 et 13h30-17h00

Bail commercial: conditions et pièges de la cession du bail et de la sous-location (FCDI 11)

Stage animé par **Jean-Luc SEYNAEVE**, avocat, cabinet Blatter, Seynaeve et associés, professeur à l'ICH Paris

- mardi 8 juin 2021 - 9h00-12h30 et 13h30-17h00

Archéologie préventive: comprendre, anticiper et gérer la contrainte archéologique (FCDI 12)

(inscription ouvertes prochainement)

Stage animé par **Alice DENOLLE**, juriste à la Direction des patrimoines du Ministère de la culture, professeure à l'ICH Paris

- jeudi 17 juin 2021 - 9h00-12h30 et 13h30-17h00

Tarif spécial élèves ICH

Cnam Entreprises consent aux élèves de l'ICH, s'ils sont inscrits à au moins deux unités d'enseignement, un **tarif préférentiel** pour l'inscription aux formations courtes:

Tarif tiers-payeur: **441 €**

(au lieu de 630 €)

Tarif individuel: **221 €**

(au lieu de 315 €)



Renseignements et inscriptions

Cnam Entreprises

Du lundi au vendredi
de 9h30 à 17h00

01 58 80 89 72

entreprises.inter@lecnam.net

Vous pouvez vous inscrire de deux façons:

soit **en renseignant le formulaire d'inscription en ligne**,

soit **en téléchargeant le formulaire d'inscription** et en l'envoyant dûment rempli par courriel à entreprises.inter@lecnam.net

<https://ich.cnam.fr/les-formations-courtes-de-l-ich-paris-916760.kjsp?RH=1361374216842>